

Protéger
et renforcer
la **SÉCURITÉ**
de votre **logement**



Protéger
et renforcer
la **SÉCURITÉ**
de votre **logement**



20000
+ de

DÉCÈS

sont causés chaque année
par des **accidents**

de la vie courante

(accidents domestiques, de sport,
de loisir et accidents scolaires).

Source : étude *Parents et enfants face aux accidents de la vie courante*, Attitude prévention, 2017.

Protéger

et renforcer
la **SÉCURITÉ**
de votre logement

Maison ou appartement, l'habitation est destinée à apporter confort et sécurité à ses occupants. C'est en outre, pour beaucoup, un patrimoine à préserver. D'où l'importance de la prévention contre les intrusions, les dégâts des eaux, les catastrophes naturelles, les accidents domestiques...

Il peut arriver une multitude de choses dans une journée, auxquelles on ne pense pas forcément : grille-pain resté branché qui prend feu, inondation, cambriolage survenu alors qu'on était juste sorti faire une petite course sans penser à actionner son alarme...

Les Français ont pourtant tendance à se poser plus de questions sur leur sécurité en voiture que sur les risques encourus à leur domicile.

Un lieu de vie essentiel

Protéger son habitation, c'est évidemment sécuriser les biens qu'elle contient. Il importe de se prémunir des vols en adoptant de bons réflexes et en se dotant des équipements adaptés, mais aussi de prévenir les risques de dégâts des eaux ou d'incendies. Plus globalement, le logement constitue en tant que tel une importante valeur matérielle à protéger. En effet, pour beaucoup, l'habitation représente le patrimoine et l'investissement d'une vie. Au 1^{er} janvier 2017, selon l'Insee, 58 % des ménages, soit quasiment 6 Français sur 10, détenaient leur résidence principale !

Au-delà des biens, il est vital de penser aux habitants afin d'éviter les nombreux accidents de la vie courante. Bien équiper son logement, c'est prendre soin de son foyer.



Les enceintes connectées, futures gardiennes de notre maison ?

Elles s'installent, lentement mais sûrement, dans les foyers. Pour l'instant, les enceintes connectées servent surtout à obtenir une information ou à activer une commande audiovisuelle ou d'éclairage. Cependant leur potentiel est immense, comme en témoigne la fonction «Alexa Guard» d'Amazon Echo, testée fin 2018 aux

États-Unis. Il sera possible de l'activer en prononçant un simple «Alexa, je pars». Se mettra alors en place une surveillance des bruits de votre domicile pour vous alerter en cas d'intrusion. Reliés à un détecteur de fumée ou de monoxyde de carbone, ces dispositifs promettent de prévenir d'autres dangers. À suivre...

Dans son logement et aux alentours

S'intéresser à la prévention, c'est s'adapter à son environnement et à ses risques inhérents, surveiller ce qui se passe chez soi, mais aussi aux alentours, pour protéger son habitat et les siens. Parmi les nouveaux risques figurent les aléas climatiques. De façon générale, les sinistres dus à des événements météorologiques sont en hausse. Entre 2017 et 2018, leur proportion a même augmenté de 40 % dans certaines régions.

S'il est évident que le risque zéro n'existe pas, prendre en compte tous ces dangers peut aider à les éviter.

1 220 000

C'est le nombre de **dégâts des eaux** déclarés en 2016, soit 1,2 milliard d'euros d'indemnisation selon le rapport annuel de la Fédération française de l'assurance (FFA). C'est **la première cause de sinistre** devant les cambriolages et les incendies.

233 000 ménages

ont été victimes d'un **cambriolage « réussi »** dans leur résidence principale en 2016, selon le ministère de l'Intérieur. Cela représente **9 cambriolages pour 1 000 foyers.**

VRAI ou FAUX

Prêt à tester vos connaissances ?

Évaluez-vous et jouez avec vos proches. Retrouvez les solutions ci-dessous, et, si vous avez quelques points à réviser, rendez-vous dans les pages qui suivent.

1 Je cire bien mon escalier en bois pour le protéger et le faire briller (p. 6)



2 Les détecteurs de fumée sont conseillés mais pas obligatoires (p. 6)



3 Certaines plantes comme le lierre ou le chèvrefeuille peuvent provoquer des intoxications (p. 8)



4 La moitié des accidents domestiques chez les personnes âgées sont causés par des chutes (p. 9)



5 Je fais contrôler mes installations de gaz tous les 3 ans (p. 10)



6 Je ferme les robinets d'alimentation d'eau, si je m'absente plus d'une semaine (p. 12)



7 En cas de dégât des eaux, je jette immédiatement tous les objets endommagés (p. 13)



8 Pour raviver mon barbecue, rien de tel que de l'alcool ! (p. 14)



9 Je purge mes canalisations à l'approche de l'hiver (p. 15)



10 Des diagnostics obligatoires sont à effectuer avant de louer mon logement pour une longue durée (p. 16)



11 Je dépose mes clés sous le paillason ou le pot de fleurs au cas où (p. 18)



12 Des capteurs de fuite d'eau et de gaz coupent l'alimentation en cas de danger (p. 19)



13 Pendant mes vacances, je laisse les fenêtres légèrement entrouvertes pour assurer une bonne aération (p. 20)



14 Si je vis en zone inondable, j'installe des batardeaux devant les portes et les fenêtres (p. 22)



15 Je place mes papiers importants en hauteur pour les protéger en cas de sinistre (p. 23)



16 En cas de catastrophe naturelle, je sors tout de suite de chez moi, je vais chercher mes enfants à l'école et j'appelle mes proches pour les rassurer (p. 24)



Réponses 1 : F - 2 : F - 3 : V - 4 : V - 5 : F - 6 : V - 7 : F - 8 : F - 9 : V - 10 : V - 11 : F - 12 : V - 13 : F - 14 : V - 15 : V - 16 : F



Accidents DOMESTIQUES

9 600

décès par an

sont causés **par des chutes**, les accidents de la vie courante **les plus meurtriers**, suivis des décès par suffocation (2940 morts) et par intoxication (2040).

Source : étude du *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 2017.

Chute dans l'escalier, électrocution, coupures... Les dangers sont multiples pour les occupants d'une maison ou d'un immeuble, à tout âge et à tous les étages.

En France, un accident domestique grave se produit toutes les trois minutes. Cela peut arriver à n'importe qui. En effet, qui peut affirmer ne jamais avoir oublié une casserole sur le feu ou laissé, même juste un instant, un enfant sans surveillance dans une pièce mal sécurisée ? Chutes, incendies, suffocations, intoxications : ces aléas domestiques représentent 50,4% des accidents de la vie courante¹ et causent plus de blessures et de décès que les accidents de la route !

Veiller sur les plus fragiles

Sans surprise, les enfants et les personnes âgées, plus vulnérables, sont les premières victimes de ces accidents. Au total, plus de 10 millions de cas sont recensés chaque année. Ainsi, 77,2% des accidents de la vie courante des moins de 4 ans ont lieu à la maison et 66,3% chez les 75 ans et plus¹. Heureusement, ils ne sont pas tous fatals, et certaines précautions pourront aider à en réduire le risque et à s'éviter des hospitalisations, d'éventuelles séquelles et beaucoup de stress.

1. Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (Epac), résultats 2017, Santé publique France.

Réduire **les risques** **les plus courants**



Plus d'un accident sur deux de la vie courante a lieu chez soi. Escalier, cheminée, sols glissants... toute pièce a ses dangers. Ceux-ci peuvent néanmoins être réduits par certains aménagements.

Installez un détecteur de fumée

Ils sont aujourd'hui **obligatoires et efficaces**. Le meilleur emplacement est au plafond, dans un couloir, entre la zone de couchage et les sources potentielles d'incendie comme les pièces de vie.

- ➤ Prévoyez-en plusieurs si les chambres sont éloignées ou si la maison a plusieurs étages.



Pour la salle de bains,

achetez des tapis de sol antidérapants,

et placez-en un à ventouses au fond de la baignoire.

Sécurisez la cheminée

Disposez un pare-feu pour protéger la pièce des braises qui peuvent s'échapper du foyer. **N'y jetez aucun matériau inflammable** (colle, vernis). Ils génèrent des projections et des fumées toxiques et encrassent considérablement votre conduit.

- ➤ Ne mettez jamais de tapis, de journaux ou de vêtements à sécher devant. Une simple étincelle peut causer un incendie.
- ➤ En fonction de votre équipement, renseignez-vous sur la nécessité voire l'obligation de tuber le conduit de votre cheminée (c'est-à-dire, le doubler avec une gaine en inox).



**PRUDENCE
EN HAUTEUR !**

Protégez l'escalier

Installez une rampe ou **une main courante** et placez une veilleuse pour vous éclairer le soir. Si votre escalier est en bois, **ne le cirez surtout pas trop**.

- ➤ Vous pouvez aussi fixer un tapis au sol ou ajouter une bande adhésive antidérapante au bord des marches.

Préférez, pour bricoler ou changer une ampoule, un escabeau auquel vous pourrez vous tenir d'une main (plutôt qu'un tabouret). De même, ne montez jamais seul sur un toit. Prévoyez quelqu'un pour tenir l'échelle et intervenir en cas de chute.

Cuisine, des dangers insoupçonnés



Évitez les brûlures courantes

Ne laissez pas les manches de vos casseroles tournés vers l'extérieur et **ne retirez jamais un plat chaud du four** sans manique ni torchon.

- Une autre précaution pour se préserver des brûlures : ne laissez jamais un fer à repasser branché, ni dans un lieu de passage.

Prévoyez un extincteur à portée de main

Installez-le dans un endroit accessible en permanence, idéalement à l'extérieur de la cuisine, qui est particulièrement exposée. Pour un usage domestique, **prenez un extincteur à poudre polyvalent pour les feux de classe ABC** (feux secs, gras et gazeux).

- Veillez à le faire entretenir et surtout lisez bien le mode d'emploi pour être réactif si besoin !

Gare à l'électrocution

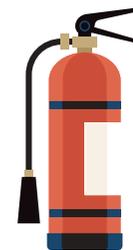
Assurez-vous que vos prises sont conformes **aux normes de sécurité NF** et qu'elles ne sont pas installées à moins de 60 cm d'un robinet ou d'une baignoire. Évitez les fils électriques dénudés (voir p. 8). En cas de doute, **mettez la ligne hors circuit**.

Rangez briquets et allumettes hors de portée des enfants.

Évitez de fumer à l'intérieur de la maison et veillez à ce que vos cendres soient bien éteintes avant de les jeter.

Attention aux coupures

Jetez vos **boîtes de conserve vides** après ouverture. Placez toujours vos **couteaux lame en bas** lorsque vous les égouttez ou que vous les mettez dans le lave-vaisselle.



LES GESTES QUI SAUVENT

Ayez toujours à portée de main les numéros d'urgence :

- Samu (15)
- pompiers (18)
- centre antipoison le plus proche (numéros disponibles sur centres-antipoison.net).

Si certains gestes sont simples (passer la plaie sous l'eau froide en cas de brûlure, comprimez immédiatement la zone de saignement), **il faut vite s'en remettre à un professionnel lorsque la blessure est plus grave.**

Enfants : redoubler de **vigilance**

Chutes, intoxications, brûlures... Sans certaines précautions, la maison peut vite devenir un terrain de jeu dangereux pour les enfants. Quelques réflexes simples vous permettront d'éviter les accidents.



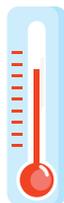
Soyez vigilants sur leurs jouets, qui peuvent contenir des polluants !

Privilégiez des matières naturelles peintes à l'eau, labellisées et sans parfum ou le plastique avec la mention « sans PVC » ou « sans phtalates ».

Gare aux chutes

Installez des barrières de sécurité en haut des escaliers. Ne laissez jamais un tabouret près d'une fenêtre et installez un entrebâilleur. Vous pouvez aussi rehausser les rambardes des balcons et sécuriser les barreaux avec un filet, une canisse en bambou ou une vitre.

► Déconseillés pour les moins de 6 ans, les lits mezzanines ou superposés doivent comporter la mention « conforme aux exigences de sécurité NF ».



Attention, c'est chaud !

Pour le bain, équipez-vous d'un thermostat ou à défaut d'un thermomètre spécifique. La température de l'eau ne doit pas dépasser les 40 °C. En cuisine, éloignez les enfants, particulièrement lors de la cuisson, et choisissez un four doté d'un système porte froide.

4

AUTRES RÉFLEXES UTILES

- Posez des **protège-angles** aux coins des tables et autres meubles bas.
- Installez des **bloque-portes** pour éviter de se coincer les doigts.
- **Rangez en hauteur** dans un placard fermé les produits d'entretien, ciseaux, rasoirs, couteaux mais aussi médicaments.
- **Jetez ou rangez** les sacs et les emballages plastique.

Évitez les électrocutions

Mettez des cache-prises, de préférence à ventouse, et protégez immédiatement les fils dénudés avec un adhésif isolant.



DANS LE JARDIN, RESTEZ VIGILANT

Ancrez bien dans le sol le portique de la balançoire et éloignez les enfants des barbecues et des tondeuses. Si vous avez une piscine, sécurisez-la avec un système de protection homologué (barrière, alarme, couverture ou encore abri de piscine).

Attention à ce que vous cultivez : certaines plantes comme le lierre, le chèvrefeuille, le petit muguet ou la fougère peuvent provoquer des intoxications insoupçonnées. Une liste de plantes de jardin toxiques est disponible sur le site toxiplante.fr.



Seniors se faciliter la vie

La moitié des accidents domestiques des personnes âgées sont causés par des chutes. De bons gestes et équipements permettent d'en éviter une partie.



Harmonisez les sols

Préférez la moquette aux planchers inégaux et cirés. Retirez les tapis ou alors fixez-les au sol avec du ruban double face.

Améliorez l'éclairage

Évitez les zones d'ombre. L'idéal est d'installer une veilleuse nocturne ou un détecteur de mouvement sur le chemin des toilettes.



Rangez à bonne hauteur

Pour être facilement accessibles, les objets de la vie courante doivent idéalement se trouver au-dessus du niveau des hanches et pas plus haut que les yeux.

Facilitez la circulation

Placez une rampe ou une main courante dans les escaliers, dégagez les espaces de circulation (évitez meubles bas, plantes, bibelots au sol).

DES OBJETS CONNECTÉS POUR VIVRE SEUL ET EN SÉCURITÉ



Certains objets connectés permettent aujourd'hui de préserver l'autonomie des seniors qui souhaitent rester chez eux. Des bracelets reliés à un centre d'assistance peuvent donner l'alerte en cas de chute. Des piluliers enregistrent la prise d'un médicament. Il existe même des gobelets qui surveillent la consommation d'eau de l'utilisateur pour garantir son hydratation.

Équipez la salle de bains

Installez plutôt une douche ou une baignoire à porte. Ajoutez des dispositifs antidérapants et des barres d'appui, y compris à côté des toilettes.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est possible aussi de faire financer, entièrement ou en partie, certains aménagements auprès de l'Agence nationale de l'habitat, des caisses de retraite ou de certaines collectivités territoriales. Renseignez-vous sur le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Éviter les intoxications respiratoires

La qualité de l'air de nos maisons et de nos appartements nécessite une attention particulière. Certaines habitudes génèrent une pollution intérieure méconnue, à l'origine de 20 000 décès par an.



Vérifiez vos appareils de chauffage

Défaillants, ils peuvent émettre des gaz toxiques comme le monoxyde de carbone. **Faites contrôler vos installations** à gaz ou à bois par un professionnel une fois par an et **surveillez régulièrement l'usure des tuyaux** de raccordement au gaz.

Aérez quotidiennement

Pensez à ouvrir vos fenêtres au moins **10 minutes par jour**. Nettoyez aussi une fois par trimestre les systèmes de ventilation (VMC), dont les filtres et les interstices s'encrassent vite de poussières et de bactéries.



Évitez les produits polluants.

Pour nettoyer ou bricoler, privilégiez les produits portant le label NF Environnement ou l'Ecolabel européen.



Faites ramoner votre cheminée

Prévoyez **deux passages par an** pour les conduits de fumée en fonctionnement, dont un en période de chauffe.

Préférez des meubles en bois massif

Sinon, pensez à **dégazer les meubles neufs**, c'est-à-dire à les aérer **hors de leur emballage quelques jours** à l'extérieur ou dans un garage, car ils peuvent contenir des substances **cancérogènes**.

À L'EXTÉRIEUR, ATTENTION AUX PESTICIDES

Dans votre jardin ou sur votre terrasse, **préférez des produits certifiés** avec un écolabel et utilisez du compost ou du fumier pour améliorer la fertilité naturelle du sol. Si vous vivez à côté d'une exploitation agricole, **fermez bien vos portes et fenêtres** quand des produits sont répandus.



Protection du LOGEMENT

193 450
incendies

ont été déclarés en 2017, selon le rapport annuel de la Fédération française de l'assurance. **C'est la troisième cause de sinistre** derrière les dégâts des eaux et les cambriolages, mais c'est celui qui coûte **le plus cher, avec 1,4 milliard d'euros** d'indemnisation.

Les habitudes de vie, l'aménagement, l'électroménager sont autant de facteurs à l'origine de dommages plus ou moins graves, mais toujours déplaisants.

Sur les 36 700 sinistres gérés chaque jour par les assureurs, 9 000 concernent l'habitation, selon le rapport annuel 2017 de la Fédération française de l'assurance. Ces sinistres domestiques courants peuvent également affecter vos voisins et vous obliger à les déranger pour établir un constat plus ou moins amiable. Sans oublier le temps de réparer les dommages comme, pour un dégât des eaux, le séchage des murs et des plafonds avant de pouvoir repeindre.

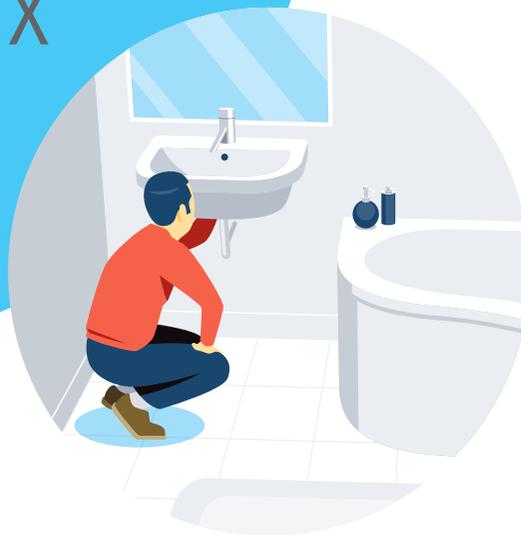
Plus que des enjeux matériels

Entretien son habitation, son jardin, ainsi que ses équipements et ses installations, c'est aussi protéger les siens. Surveiller l'électricité et les branchements par exemple peut être vital : un incendie se déclare en moyenne toutes les deux minutes en France. Et tout peut aller très vite, sachant qu'une simple flamme ou étincelle peut devenir un incendie non maîtrisable en quatre minutes.

Pas besoin de calepette pour trancher : veiller au bon aménagement de son logement est bien une priorité !

Se prémunir d'un dégât des eaux

Un dégât des eaux est vite arrivé et rares sont ceux qui y échappent. Vous pouvez malgré tout tenter d'en réduire les conséquences en prenant quelques mesures très simples.



Laissez vos robinets accessibles

Repérez les robinets d'alimentation pour arrêter l'eau en cas de sinistre.

- ➤ Il est aussi recommandé de les fermer si vous vous absentez plus d'une semaine.

Inspectez vos installations

Surveillez en particulier l'état des joints dans la cuisine et les sanitaires ainsi que la qualité des tuyaux de raccordement à la machine à laver.



Utilisez les bons outils : ayez notamment une clé à molette pour serrer ou desserrer écrous et robinets en cas de fuite.

Vidangez vos canalisations extérieures

À l'approche de l'hiver, coupez l'arrivée d'eau extérieure et ouvrez tous les robinets extérieurs pour les vider.

- ➤ En cas de grand froid, vous leur éviterez de geler et d'éclater sous la pression de la glace.



Pensez à ventiler

Une bonne aération de votre logement vous épargnera les dégâts des eaux par condensation qui pourrissent lentement vos murs et vos plafonds.

- ➤ Quelques indices pour les repérer : le papier peint qui cloque et se décolle, une odeur de renfermé dans la pièce, du linge humide, des taches sombres sur le mur ou au plafond.
- ➤ Cependant, ne quittez jamais longuement votre domicile en laissant une fenêtre entrouverte : une forte averse ou un orage de grêle soudain peuvent aussi causer des dégâts. Sans parler des risques de cambriolage!

INVESTISSEZ DANS DES MATÉRIAUX RÉSILIENTS

Ils limiteront l'étendue d'un éventuel dégât des eaux. Pensez ainsi à des murs ou à des plafonds hydrofuges dans les pièces à risque de votre habitation (cuisine, salle de bains ou sous les toits). Au sol, préférez aussi du carrelage, plus facile à nettoyer que du parquet ou de la moquette.

En cas de fuite ou d'infiltration

Un accident s'est produit ?
Il importe d'agir vite pour
en limiter les dommages,
et de contacter rapidement
votre assureur.



Identifiez l'origine du sinistre

S'il vient de votre propre
logement, **coupez l'eau**.
Si la fuite émane d'un voisin
ou d'une partie commune
de l'immeuble, **alertez
le propriétaire, le conseil
syndical ou le syndic
de copropriété** pour accéder
rapidement au robinet d'arrêt.

Coupez l'électricité et le gaz

Si l'inondation est importante,
écarterez tout risque de court-
circuit en utilisant
temporairement un éclairage
à la torche le temps que l'eau soit
évacuée. **Faites vérifier votre
installation par un professionnel** avant
sa remise en fonction.



Prenez contact avec tous vos voisins impliqués : le cas échéant,
vous aurez sans doute à remplir un constat amiable avec eux.



Aérez votre logement

Il faudra que **l'air circule**
pour vous débarrasser
de l'humidité et des odeurs.
Laissez **les fenêtres ouvertes**
plusieurs heures par jour.



Utilisez un déshumidificateur

L'air de votre logement, les murs
et les meubles dans leur
ensemble peuvent être séchés
à l'aide d'un déshumidificateur
ou d'un déshydrateur.

- Louez du matériel professionnel
ou de chantier, assez puissant
pour réchauffer le logement et sécher
les murs.

NE JETEZ RIEN TROP VITE

Ne jetez pas les objets
endommagés avant qu'un
expert ne les ait examinés
(y compris les rouleaux de
moquette). Quant au net-
toyage, il peut commencer,
mais seulement après avoir
photographié les dégâts.

Asséchez votre logement

Appelez les pompiers
si vous n'arrivez pas
à arrêter une importante
fuite d'eau et
si la situation présente
un risque de court-circuit.

- Si les dégâts sont trop
importants, interrogez
ensuite votre assureur
afin qu'il vous recommande
une entreprise spécialisée
pour pomper et puiser
l'eau stagnante.

Se protéger des incendies

Les incendies constituent un des risques majeurs pour votre habitation. Comment tenter d'éviter le feu et qu'il ne se propage en cas de sinistre ?

Faites contrôler vos équipements

Une vérification régulière de vos installations électriques et de gaz limitera les risques d'électrocution, d'intoxication et d'explosion. La mise en place d'un disjoncteur différentiel, obligatoire, protégera votre circuit d'éventuelles surcharges.



ÉTEINDRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Si quelque chose prend feu dans une poêle, posez rapidement un couvercle (ou une autre poêle) dessus pour étouffer le feu. N'utilisez pas d'eau pour éteindre un feu gras comme de la friture qui brûle (vous pourriez créer des projections ou des explosions) ni un incendie électrique (vous risquez l'électrocution). L'idéal est d'avoir un extincteur polyvalent (voir p. 7). Si le feu se propage, fermez la porte de la pièce en feu et composez le 18 pour prévenir les pompiers.

Attention aux lampes

Placez lampes et lampadaires à distance de toute matière inflammable (rideaux, murs tapissés...). Vérifiez que les abat-jour ne chauffent pas exagérément et ne couvrez jamais une lampe d'un voile.

Éteignez avant de sortir

Ne laissez jamais des guirlandes électriques branchées ou des bougies allumées en votre absence ou pendant la nuit.

• ➤ Assurez-vous que vos guirlandes de Noël comportent la norme NF.

Surveillez vos cheminées

Le ramonage est obligatoire. Vous pouvez aussi faire moderniser votre cheminée en ajoutant des portes en vitrocéramique. Ou optez pour un poêle, plus sûr et plus efficace !



4 AUTRES BONS RÉFLEXES

- Ne posez jamais rien sur un radiateur électrique ou un halogène.
- Surveillez les plaques de cuisson, le four, le sèche-linge quand vous les utilisez.
- Débranchez vos appareils (cafetière, bouilloire, grille-pain...) après utilisation.
- Ne ravivez pas un feu ou les braises d'un barbecue avec un liquide inflammable (alcool, essence...).

Sécuriser les abords de la maison

Une canalisation qui gèle ou une haie qui prend feu ? Été comme hiver, les alentours de la maison doivent aussi être entretenus.



Élaguez régulièrement les arbres

En hiver, coupez les branches qui pourraient se briser sous la force du vent et le poids de la neige. L'été, pensez aussi aux branches ou feuilles mortes, qui peuvent s'enflammer.

- ➤ Consultez les règles de distance de plantation sur service-public.fr.

Purgez les canalisations extérieures

Vous les protégerez ainsi avant l'hiver contre le gel et évitez qu'elles n'éclatent et fuient au dégel.

- ➤ Vos robinets extérieurs peuvent aussi geler : évitez ces dommages en fermant toutes les conduites d'eau et en vidant l'eau restante.



Les haies peuvent servir de conducteur de flamme.

Taillez-les deux fois par an : entre avril et juin

puis entre août et octobre.

Vérifiez vos évacuations

Faites régulièrement le tour de la maison pour vous assurer que les gouttières, les chéneaux ou les grilles d'évacuation ne sont pas bouchés par de la boue, des feuilles ou des broussailles.

Contrôlez votre toiture

Avant l'arrivée d'intempéries, mieux vaut vérifier et faire remplacer par un professionnel d'éventuelles tuiles ou ardoises endommagées.

- ➤ Les conduits extérieurs des cheminées sont également à surveiller.



Surveillez la météo

Si un avis de tempête est émis, rentrez votre mobilier de jardin et vos pots de fleurs. Fermez les volets pour protéger les fenêtres et les carreaux. En cas d'orage, débranchez les appareils électriques.



SOLLICITEZ VOTRE SYNDIC

Si vous habitez en copropriété, vérifiez auprès du conseil syndical et de votre syndic que des contrôles ont bien été effectués dans les parties communes.

Confier sa maison ou son appartement

Une habitation n'est pas exclusivement occupée par ses propriétaires : elle peut être louée à l'année, de façon ponctuelle et saisonnière, voire prêtée ou échangée. Quelles que soient les modalités, anticipez !



Prévoyez un mode d'emploi de la maison

Laissez une liste ou un plan pour trouver facilement le disjoncteur, le robinet d'alimentation principal en eau, l'ouverture du gaz... Rédigez aussi un mode d'emploi des appareils et des conseils d'usage de la maison.



Clarifiez les modalités

Si vous louez, prenez une assurance propriétaire non occupant. En cas de prêt, vérifiez que votre garantie responsabilité civile de propriétaire s'applique aux occupants. Si vous échangez votre maison sans transaction financière, l'opération s'apparente à une invitation.

Sollicitez un voisin

Donnez un double de vos clés à une personne de confiance (voisin, membre de la famille, gardien). Elle pourra vous avertir de problèmes en votre absence et éventuellement ouvrir la porte à un réparateur.



Faites effectuer les diagnostics obligatoires

Pour une location de longue durée, cinq évaluations sont à remettre au locataire lors de la signature du contrat, regroupées dans un « dossier de diagnostic technique » (DDT).

• ➤ Vous trouverez une liste des diagnostics et des prestataires sur le site officiel diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr.

Choisissez bien votre plateforme

Pour une location temporaire, vérifiez vos obligations et les services d'assistance prévus. Comparez les différentes garanties offertes par les prestataires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les sites spécialisés recommandent de se préparer deux à trois mois à l'avance pour avoir le temps de fixer toutes les modalités, de bien préparer son logement, voire de faire connaissance avec ses futurs hôtes.



Sécurité des BIENS

569 000
ménages

soit 2 % des foyers, ont déclaré avoir été **victimes d'un cambriolage** ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale en 2017. Cela représente une **hausse de 21 %** par rapport à 2016.

Source : Victimation 2017 et perceptions de la sécurité, enquête ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales), décembre 2018.

Matériel hi-fi, bijoux, meubles, tous ces objets peuvent susciter la convoitise des cambrioleurs.

La prochaine fois que vous sortirez de chez vous, posez-vous ces trois questions. Combien de temps faudrait-il à un professionnel pour forcer votre serrure ? Sur quel butin tomberait-il alors facilement ? Et vous, de votre côté, quels sont les objets que vous n'aimeriez surtout pas voir disparaître ?

Valeur marchande et parfois affective

Appareils photo, matériel hi-fi, ordinateurs ou bijoux font généralement partie des cibles de prédilection des voleurs. Or, au-delà de sa valeur marchande, le matériel informatique contient des photos et des documents personnels. Il n'est pas rare non plus que les objets volés possèdent une valeur affective très importante. Sans compter le préjudice moral réel : quelle que soit la valeur de l'objet volé, tout cambriolage est bien souvent vécu comme une violation de son intimité.

Certes, dans l'absolu, le risque zéro n'existe pas. Cependant, quelques précautions simples peuvent suffire à décourager des voleurs et à protéger vos effets personnels.

Vous avez, selon le ministère de l'Intérieur, un risque sur dix d'être victime d'un cambriolage au cours des six prochaines années. Prenez des précautions pour tenter d'échapper à ces statistiques.

Fermer son habitation



Soyez vigilant sur tous les accès !

Fermez la porte à double tour et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Investissez dans une porte blindée

Choisissez une **bonne serrure**, équipée au minimum de **trois points de fermeture**, un au niveau de la poignée, un en bas et un en haut de la porte.

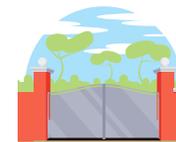
► Surveillez aussi les charnières de la porte, parfois vétustes, qui peuvent céder très rapidement.

Posez des volets ou des barreaux

Attention aux fenêtres faciles d'accès ! La plupart des fabricants proposent aussi des **verres antieffraction** à double ou triple épaisseur. Cela découragera un peu les voleurs si vous habitez en maison ou en rez-de-chaussée.

► Résistants aux chocs ou aux tentatives de bris, ils amélioreront également l'isolation énergétique de votre logement.

Sécurisez votre entrée



Faites grillager votre jardin et installez un **portail solide** qui se ferme à clé lui aussi. En immeuble, demandez à la copropriété d'ajouter un **digicode** à la **porte** d'entrée s'il n'y en a pas.



Installez une alarme

Signalez-la avec un autocollant.

Vous pouvez aussi souscrire à un **système de télésurveillance** : l'investissement peut être intéressant si vous avez des biens de valeur à protéger.

4

AUTRES BONS RÉFLEXES

- Ne laissez pas de clé sous votre paillason ni sous un pot de fleurs.
- Changez ou renforcez votre serrure si vous avez emménagé récemment.
- Évitez de laisser une échelle dans le jardin.
- Ajoutez un œilleton et un entrebâilleur à votre porte pour vous protéger même quand vous êtes chez vous.

S'aider avec la domotique

Une maison intelligente et connectée peut vous aider à identifier un sinistre ou à décourager d'éventuels cambrioleurs grâce à des services programmables à distance.

Fixez des caméras

Elles vous enverront sur votre smartphone – ainsi qu'à la police – **des images des cambrioleurs** si une intrusion est détectée. Il existe aussi des coffres-forts connectés qui, s'ils sont forcés, **déclenchent immédiatement une alarme** et vous préviennent.



Pensez aux simulateurs de présence

Programmables à distance, ils allument et éteignent

la lumière. Certains proposent même de fausses lumières d'écran TV pour donner l'impression que la maison est occupée.



Des capteurs de gaz peuvent détecter une fuite et couper automatiquement l'alimentation.



Investissez dans une serrure connectée

Ces portes intelligentes s'ouvrent avec des codes, des cartes ou, pour les biométriques, grâce aux empreintes digitales ou rétiniennes.

• ➤ Elles ont pour avantage de supprimer la clé (et donc le risque de devoir changer la serrure en cas de perte).

Installez des détecteurs de fumée intelligents

En cas de départ de feu, vous recevrez une **alerte sur votre smartphone**.

• ➤ À la maison, une sirène puissante est déclenchée par tous les détecteurs.



Limitez les dégâts des eaux

Des capteurs et des détecteurs de fuite d'eau peuvent mesurer le taux d'humidité et vous prévenir en cas d'anomalie avant que votre logement ne soit totalement inondé.

• ➤ Pour intervenir à distance, il existe des dispositifs qui s'installent directement sur la conduite d'eau principale pour couper l'arrivée d'eau.

Partir en **vacances** en toute **sérénité**

Pour protéger votre logement d'éventuelles intrusions ou sinistres, restez alerté en cas d'absence prolongée.



Signalez vos dates de vacances

Prévenez la gendarmerie ou la police. Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? Selon l'endroit où vous habitez, elle prévoit des rondes régulières dans votre quartier pour surveiller votre maison.

Ne laissez pas le courrier s'accumuler

Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, le relever pour ne pas trahir votre absence. La Poste propose également un service de renvoi vers votre lieu de villégiature ou chez un tiers.

Cachez vos bijoux

Mettez-les en sûreté dans un coffre-fort chez vous ou bien à la banque, qui peut vous louer un coffre individuel dans ses locaux.



ET EN CAS DE VOL, QUE FAIRE ?

Si vous soupçonnez les cambrioleurs d'être encore dans la maison, n'entrez pas avant l'arrivée de la police. S'ils sont partis, ne touchez et ne rangez rien avant l'intervention des enquêteurs qui doivent prendre des photos et procéder à des relevés d'empreintes.



Évitez d'autres sinistres

Pensez bien à couper l'eau, le gaz et l'électricité (ou au moins la plupart des appareils électriques). Fermez bien les fenêtres et les volets.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez transférer votre ligne fixe vers votre numéro de portable pour décrocher de temps en temps.



Catastrophes NATURELLES

431 000

C'est le nombre
de **personnes victimes d'aléas naturels** indemnisées en moyenne chaque année.

Source : Livre blanc de la FFA, « Pour une meilleure prévention et protection contre les aléas naturels », 2015.

Les temps changent, et la météo avec. Face à des dangers climatiques inédits, la France a légiféré en 1982 sur la reconnaissance des catastrophes naturelles..

Il serait tentant de se dire que les catastrophes naturelles arrivent rarement, et jamais à côté de chez soi. Mais les chiffres sont têtus et inquiétants. En 1982, l'État mettait en place une garantie état de catastrophe naturelle qui permettait par arrêté de reconnaître les zones endommagées par des épisodes naturels violents et d'indemniser les victimes. Trente-cinq ans après sa mise en place, le dispositif légal a donné lieu à près de 220 000 reconnaissances de catastrophe naturelle. Inondations, tempêtes ou sécheresses, c'est l'intensité anormale d'un épisode météorologique qui définit les catastrophes naturelles.

Tous vigilants

Personne n'a oublié les ravages du cyclone Irma sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy pendant l'été 2017. Un an plus tard, six départements d'Île-de-France étaient paralysés par des inondations et des coulées de boue. À ce jour, selon la Caisse centrale de réassurance (CCR), seules 3,5% des communes françaises n'ont jamais été touchées par une catastrophe naturelle ! Inutile de se résigner pour autant. À défaut de pouvoir éviter ces aléas climatiques qui nous dépassent, chacun d'entre nous peut toutefois en limiter les dégâts.

Protéger sa maison

Prenez la mesure des risques dans votre zone d'habitation et équipez-vous en conséquence afin de ne pas vous laisser surprendre.



Consultez Météo France

Les **niveaux de vigilance** sont affichés sur vigilance.meteofrance.com.
Jaune : être attentif, orange : très vigilant, rouge : vigilance absolue.

Faites un autodiagnostic

Pour **évaluer la vulnérabilité de votre habitation** en cas de catastrophe naturelle, consultez gratuitement des sites spécialisés.

Prévoyez des aménagements

N'attendez pas un sinistre pour vous équiper. Posez par exemple des **atardeaux** (cloisons amovibles équipées de joints étanches) devant les portes et les fenêtres pour protéger l'intérieur de la maison d'une inondation.



Défrichez votre terrain

La loi prévoit une **obligation de débroussaillage** dans les zones exposées à un **risque d'incendie**. Consultez les conditions sur service-public.fr.

Renseignez-vous sur la région

Informez-vous auprès de la **mairie** pour savoir si vous résidez en zone inondable (et quel niveau l'eau a déjà atteint) ou **consultez le site georisques.gouv.fr**.

GENERALI PRÉVENTION MÉTÉO

Le service Generali Prévention Météo* (carte, alertes, application smartphone Mypredict) permet d'être informé en temps réel des risques diagnostiqués par une équipe d'experts et d'être conseillé sur les mesures à prendre pour protéger ses proches comme ses biens (cf. p. 27).

* Service réservé aux clients ayant communiqué leurs coordonnées.

Prendre ^{ses} précautions

Où sont mes papiers ?
Qui dois-je appeler ?
N'attendez pas le dernier moment pour y réfléchir.
Soyez prêt en cas de situation grave.



Prenez de la hauteur

Évitez de laisser vos papiers importants au rez-de-chaussée, et encore moins à même le sol. L'idéal est de choisir un placard à l'étage. À défaut, placez-les à plus d'un mètre du sol.



Déplacez les compteurs

Si vous habitez en zone inondable, pour rester plus longtemps au sec en cas de sinistre, installez le compteur électrique à l'étage.

Scannez l'essentiel

Numérisez vos papiers personnels importants (papiers d'identité, factures, actes notariés...) dont vous auriez besoin en cas de sinistre. Gardez votre clé USB ou votre disque externe en lieu sûr et pensez à les stocker dans un cloud ou dans vos mails.



LE BON KIT DE SÉCURITÉ

Pour faire face à une situation d'urgence, prévoyez :

- un stock d'eau potable et de nourriture non périssable ainsi qu'un ouvre-boîte ;
- une radio et une lampe de poche à piles ;
- des bougies, des briquets ou des allumettes ;
- une trousse de premiers secours ;
- de l'argent liquide ;
- un double de vos clés pour la voiture et la maison ;
- un chargeur de téléphone portable.



Prenez des photos

Conservez aussi les clichés de vos biens les plus précieux. S'ils sont abîmés, vous pourrez prouver leur état initial.

Faire face à une catastrophe

Lorsqu'une catastrophe naturelle se profile, vous êtes généralement prévenu par les informations et les services météo. Selon la nature de l'épisode climatique, sachez bien réagir.



Restez informé

Écoutez les informations locales à la radio. Vous pouvez aussi consulter les comptes Twitter et Facebook officiels et suivre les recommandations.

- ➤ @gouvernement.fr
- ➤ facebook.com/gouvernement.fr

Évitez de téléphoner lors d'une situation d'urgence

afin de laisser les lignes disponibles pour les secours.

Évitez tout déplacement

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront pris en charge par leurs professeurs. Si vous devez absolument sortir, prévenez quelqu'un de votre déplacement et prenez toujours vos papiers d'identité.



Coupez l'eau, le gaz et l'électricité

Si l'ordre d'évacuer est donné, éteignez tout et n'emportez que l'essentiel.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Pluie, crue ou tempête

Mettez à l'abri avant l'arrivée de l'intempérie tout ce qui n'est pas très lourd (mobilier de jardin, pots de fleurs, ustensiles...) et qui pourrait être emporté ou blesser quelqu'un. Fermez les volets et ne sortez plus. Mettez les batardeaux en place (voir p. 22).



Gel et grand froid

Gardez du sel et une pelle à la maison pour débayer votre entrée et sécuriser l'accès.

- ➤ Vidangez robinets extérieurs et tuyaux pour éviter que l'eau ne gèle et ne les fissure. Vous pouvez aussi protéger vos canalisations et votre compteur avec une couverture ou des journaux.

Sécheresse ou feu

Fermez portes et fenêtres et mettez un linge humide sous les portes. Si vous avez le temps, arrosez la façade.

Protéger et améliorer la vie de nos clients

GENERALI EN BREF

Generali France est une filiale du groupe Generali, l'un des principaux groupes mondiaux d'assurance et de services financiers, **accompagnant plus de 55 millions de clients dans plus de 60 pays, avec 73 000 collaborateurs à travers le monde**. Par sa solidité financière, sa dynamique d'innovation mais aussi son implantation historique dans l'Hexagone, Generali France compte parmi les principaux assureurs du pays. L'entreprise propose **des produits et des services qui couvrent tous les besoins** : assurance dommages, épargne et protection sociale pour les particuliers, les entreprises ou encore les professionnels... Mais aussi l'assistance grâce à sa filiale Europ Assistance.

La prévention est au cœur du métier de l'assurance.

P our Generali, être assureur, c'est d'abord savoir anticiper les risques, les usages et les besoins.

Cette politique se traduit dans toutes nos activités, en matière d'innovation, de services, mais aussi dans le développement de vastes dispositifs de prévention.

Notre métier est de protéger nos clients et d'améliorer la vie des gens.

Pour cela, la prévention est un levier essentiel permettant tout à la fois de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des assurés et de réduire le coût des dommages.

Ce principe de bon sens s'applique à tous les domaines, notamment en matière de vie quotidienne, de sécurité de la maison, de prévention des risques climatiques...

Il s'agit de développer des réflexes efficaces au quotidien, pour la sécurité et le bien-être de chacun.

Que faire en cas de sinistre ?

(dégât des eaux, incendie, cambriolage)

Contactez Generali et déclarez le sinistre

- ▶ Pour un **dégât des eaux, un incendie ou un cambriolage**, dans les **10 jours ouvrés** qui suivent la date à laquelle vous avez eu connaissance du sinistre, sauf précision d'un délai supérieur dans votre contrat.
- ▶ **Locataire**, prévenez votre propriétaire. Copropriétaire, prévenez votre syndic.

Vous pouvez déclarer vos sinistres en ligne sur votre espace client Generali, rubrique « Mes contrats ».

Dégât des eaux

- ▶ **Remplissez une déclaration** de dégât des eaux via votre espace client.
- ▶ Si la fuite a touché plusieurs habitations, **remplissez et faites signer un constat** à l'amiable aux tiers concernés (voisins ou syndic). Transmettez ces pièces à Generali sous 10 jours ouvrés.
- ▶ **Prévenez le constructeur** ou l'assureur dommages ouvrage si la fuite provient d'une canalisation encastree et si votre habitation a été construite il y a moins de 10 ans.

Au titre de la garantie Dégâts des eaux de votre assurance habitation et dans la limite des montants définis, Generali prend en charge les dommages subis par votre habitation et vos biens.

Retrouvez les conditions sur [generali.fr](#) rubrique « Services d'urgence ».

Incendie

- ▶ Si vous soupçonnez un incendie criminel, **portez plainte** auprès de la police ou de la gendarmerie.

Au titre de la garantie Incendies et événements assimilés de votre assurance habitation et dans la limite des montants définis, Generali prend en charge la remise en état de votre habitation ou sa reconstruction ainsi que l'indemnisation de vos biens endommagés, de votre hébergement temporaire et des frais supplémentaires que vous pourriez avoir (installation d'une clôture provisoire, enlèvement des décombres...).

Retrouvez les conditions sur [generali.fr](#) rubrique « Services d'urgence ».

Cambriolage

- ▶ **Portez plainte** auprès des autorités compétences (commissariat de police ou gendarmerie) dans les 24 heures suivant la connaissance du vol.
- ▶ **Vous pouvez contacter** votre assistance au 01 41 85 91 86.
- ▶ **Transmettez dans les 15 jours à Generali** un état estimatif des dommages, accompagné des photos des éléments subtilisés, de vos factures d'achat et éventuelles expertises, et des certificats d'authenticité délivrés avant le sinistre.

Au titre de la garantie Vol-vandalisme de votre assurance habitation et dans la limite des montants définis, vous êtes également indemnisé sur les biens volés ou endommagés dans votre habitation comme les meubles, les objets personnels, les appareils électriques.

Retrouvez les conditions sur [generali.fr](#) rubrique « Services d'urgence ».

La garantie Catastrophe naturelle

Vous êtes **indemnisé sur vos biens mobiliers endommagés** et sur la **remise en état de votre bien immobilier**.

- ▶ Cette garantie s'applique lorsque des dégâts sont causés par un **événement naturel d'une intensité anormale** et qu'un arrêté interministériel ayant constaté l'état de catastrophe naturelle est publié au *Journal officiel*.

Retrouvez les conditions sur generali.fr rubrique «Offre/Assurance habitation».

La garantie Accidents de la vie

À vos côtés en cas d'**accidents domestiques**.

- ▶ Le contrat d'assurance Generali Accidents de la vie garantit les préjudices qu'engendre **un accident de la vie privée sur votre vie** aussi bien personnelle que professionnelle, pour toute la famille (souscripteur, conjoint, enfants à charge).
- ▶ **Vous pourrez être indemnisé des préjudices économiques** (aménagement de votre domicile, de votre véhicule, indemnisation des pertes de gains professionnels futurs...) **et personnels** (esthétiques, souffrances endurées...) subis. Vos petits-enfants sont également assurés pendant le temps où ils vous sont confiés.

Retrouvez les conditions sur generali.fr rubrique «Offre/Garantie Accidents de la vie».

La protection juridique Vie privée

Pour vous accompagner dans la **résolution de vos litiges**.

- ▶ Vous bénéficiez d'une **protection juridique** pour vous informer sur vos droits, assurer votre défense et gérer vos litiges.

- ▶ Vous êtes **accompagné et couvert sur les litiges concernant votre résidence principale ou secondaire**, avec vos voisins, votre syndic, votre bailleur... et sur les différends avec vos employés (employé de maison, garde d'enfant...).

Retrouvez les conditions sur generali.fr rubrique «Offre/Protection juridique».

NOTRE VEILLE CLIMATIQUE AU SERVICE DE VOTRE HABITATION

Generali propose à ses clients, dans le cadre des garanties dommages aux biens, un service gratuit d'alerte météorologique : Generali Prévention Météo

GRÂCE À CE SERVICE,

- ▶ vous recevez une alerte par mail ou par SMS ;
- ▶ vous suivez l'évolution de la situation et les consignes de sécurité ;
- ▶ vous pouvez ainsi vous préparer de manière appropriée.

LE + DE CE SERVICE

- ▶ Vous avez accès à l'application Mypredict, qui permet d'être informé en temps réel des risques diagnostiqués par une équipe d'experts, d'être conseillé sur l'attitude à adopter, pour protéger ses proches comme ses biens.
- ▶ Il vous donne aussi accès à une carte météo avec un aperçu de toutes les alertes en France (tempêtes/ouragans, fortes pluies, fortes chutes de neige, gros orages) ainsi que des consignes de sécurité sous forme d'infographie pour chaque événement météorologique.

Cette carte est accessible ici : http://www2.wiki-predict.com/generali_preventionmeteo/accueil.html

Ces informations non contractuelles sont données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. La compagnie ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Création éditoriale et graphique, réalisation et illustration : Accroche-com' - Sauf illustrations d'après La Fabrique : p. 14 : image principale, technicien. Illustrations d'après Idix : p. 13 : compteurs - p. 14 : poêle - p. 15 : prise - p. 18 : image principale - p.19 : maison - p. 20 : gendarmerie - p. 22 : femme, pictos - p.24 : image principale, linge. Photos : Shutterstock